



Bienvenue au M.R.T.E

Circuit permanent :
2, Ave du Front Populaire - 91130 RIS-ORANGIS
 ☎ : 01.60.78.62.83

Adresse postale : **BP 40203 - 91007 EVRY Cedex**
 Site Internet : <https://www.mrte.fr>
 E-mail : mrte@mrte.fr

Tarifs Adhésion et Licences

Age	Activité	Type de licence	Licence FFVRC	Cotisation Club	Total
<16*	Loisir et compétition amicale	Loisir	24€	90€	114€
	Compétitions auto	Nationale Jeune	27€	90€	117€
	Loisir et compétition moto	Moto**	32€	90€	122€
	Accompagnateur, Mécanicien	Accompagnateur	17€	-	17€
	Bénévole	Organisateur	20€	-	20€
	Pilote extérieur (déjà licencié***)	-	-	105€	105€
>16	Loisir et compétition amicale	Loisir	24€	140€	164€
	Compétitions auto ligue	Ligue	41€	140€	181€
	Compétitions auto nationale	Nationale	58€	140€	198€
	Loisir et compétition moto	Moto**	32€	140€	172€
	Accompagnateur, Mécanicien	Accompagnateur	17€	-	17€
	Bénévole	Organisateur	20€	-	20€
	Pilote extérieur (déjà licencié***)	-	-	155€	155€

* La tarification "Junior" sera appliquée aux jeunes nés après le 31 décembre 2004.

** La licence "Moto" pourra être prise en complément d'une inscription voiture pour un tarif de 32€ supplémentaires.

*** Seuls les pilotes présents dans les listes officielles FFVRC pourront s'inscrire avec la cotisation majorée. La piste ne leur sera pas accessible les jours où leur club d'origine organise une compétition ou des travaux nécessitant la fermeture de leur piste.

La licence Ligue ou Nationale est obligatoire pour tenir le poste de Directeur de Course, de Superviseur du chronométrage ou de Président du Jury.

Assurance optionnelle Garantie "IA SPORT" 12€

Calendrier des courses 2021

DATE	COURSE	TYPE
12-14 Mars	1/8 4x4	Championnat de France 1/8 4x4
21-23 Mai	13.5 F1 21.5 MOD	Championnat de France 1/10ème Electrique
30 Mai	1/10 200mm 1/8 4x4 1/8 elec Classique GT8	Ligue Open/Promo 1/10ème-1/8ème thermique
26 Juin	1/10 200mm 1/8 4x4 1/8 elec Classique GT8	Ligue Open/Promo Nocturne 1/10-1/8ème elec/th
19 Septembre	1/10 200mm 1/8 4x4 1/8 elec Classique GT8	Ligue Open/Promo 1/10ème-1/8ème thermique

Inscription pour les courses

Chaque pilote adresse au club organisateur un bulletin d'inscription FFVRC dûment complété avec sa photocopie de licence 2020 et son règlement. La date limite d'inscription est indiquée sur le site web. Le club propose également l'inscription en ligne via son site web. La fonctionnalité de ce service ne peut être garantie 100% du temps et le club ne pourra être tenu pour responsable en cas de disfonctionnement.

Des bulletins d'inscription vierges sont à votre disposition au club et sur le site : <http://www.ffvrc.fr/>

Prix d'une inscription : -Championnat de Ligue « promo » ou « open » 14€
 -Championnat de Ligue « promo » et « open » 20€
 -Championnat de France ou Coupe de France 25€

Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : Tous les adhérents doivent être en possession d'une licence FFVRC.

ARTICLE 2 : Tous les adhérents doivent être à jour de leur cotisation annuelle, fixée par le Conseil d'Administration pour l'année civile en cours (janvier à décembre).

ARTICLE 3 : L'inscription au club d'un jeune âgé de moins de 16 ans est soumise à l'autorisation d'un représentant légal.

ARTICLE 4 : Chaque adhérent recevra lors de son adhésion au club une clé strictement personnelle dont il aura la responsabilité.

ARTICLE 5 : Les adhérents dans l'enceinte du MRTE. devront être porteurs de leur titre de licence, dont la présentation pourra leur être demandée. L'accès au podium, à la piste et aux stands, est exclusivement réservé aux pilotes licenciés au MRTE.

ARTICLE 6 : La fréquence utilisée doit impérativement être affichée.

ARTICLE 7 : L'accès du circuit est permanent toute l'année sauf les jours de course (durant la course et en dehors des heures de course) et cas d'exceptions signalées auparavant.

ARTICLE 8 : Toute utilisation du circuit par un tiers à usage commercial ou professionnel sera soumise à la décision du conseil d'administration.

ARTICLE 9 : Le complexe est une propriété privée, son accès est strictement interdit à tout véhicule sauf dérogation du bureau.

ARTICLE 10 : Les adhérents doivent veiller à ce que les règles élémentaires de prudence soient respectées dans l'enceinte du complexe.

ARTICLE 11 : Seule la licence de la FFVRC couvre les accidents. Le MRTE décline toute responsabilité envers les personnes non licenciées, circulant dans les stands. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

ARTICLE 12 : Le dernier membre du club quittant le circuit devra s'assurer qu'il n'y ait plus aucune présence dans l'enceinte avant de procéder à la fermeture du complexe.

ARTICLE 13 : Le fait de prendre son adhésion entraîne obligatoirement une participation à l'entretien, au respect des installations, aux activités du club et à l'application du règlement intérieur.

ARTICLE 14 : Le non-respect du règlement entraînera différentes sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur décision du conseil d'administration.

ARTICLE 15 : Pour toute action portant ou tendant à porter préjudice moral ou matériel au MRTE, la radiation sera prononcée par le conseil d'administration.

ARTICLE 16 : Accès à la piste, le week-end :

Samedi / Jours fériés (hors Dimanche) :

- Libre jusqu'à 13h00
- Alternance de 13h00 à 20h00 (1/8ème, 1/10ème la 1ère demi-heure de l'heure, 1/5ème la seconde)
- 20h00 libre

Dimanche:

- 1/5ème jusqu'à 13h00
- Alternance de 13h00 à 15h00 (1/8ème, 1/10ème la 1ère demi-heure de l'heure, 1/5ème la seconde)
- 1/8ème, 1/10ème de 15h00 à 19h00
- 19h00 libre

ARTICLE 17 : Le règlement intérieur pourra être modifié sur décision du conseil d'administration.

RECOMMANDATIONS :

- En dehors des compétitions officielles, le public sera accueilli par les membres du club pour faciliter la promotion de la voiture R/C.
- Le stationnement des véhicules en-dehors du circuit se fera conformément au code de la route.